

COMMUNE DE RUMONT

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux le jeudi vingt-quatre mars à dix-neuf heures et dix neuf minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Patrice BARBAUD, Maire.

Nombre de Conseillers : 11	En exercice : 11	
Présents : 06	Votants : 10	Pouvoirs : 04

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
BARBAUD Patrice, BOURDON Corinne, PRUVOT Yves, SILVEIRA Domingo, MAUDUIT Jonathan, GILNICKI Anne

Absents excusés : TRAVERS Michel (a donné pouvoir à MAUDUIT Jonathan), MARIN Virginie (a donné pouvoir à GILNICKI Anne), REZGALLAH Mehdi (a donné pouvoir à SILVEIRA Domingo), VIVIANThierry (a donné pouvoir à GILNICKI Anne), BOURMEAU Pascal

Désignation du secrétaire de séance : SILVEIRA Domingo

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

2022-08 : Approbation du compte de gestion 2021

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et pris connaissance des résultats par annexe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et de compte de gestion.

Avant d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 lors de la même séance du conseil municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2022-09: Approbation du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal

Sous la présidence de Monsieur Patrice BARBAUD, le conseil municipal examine le compte administratif communal de l'exercice 2021. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	110 610,64 €
Total des recettes.....	140 115,26 €
Excédent de l'exercice	29 504,62 €
Excédent reporté du C.A. 2020.....	141 357,72 €
Soit, un résultat cumulé en fonctionnement de.....	170 862,34€

Section d'Investissement :

Total des dépenses	13 700,74 €
Total des recettes.....	15 118,36 €
Excédent de l'exercice	1 417,62€
Excédent reporté du C.A. 2020.....	22 239,14€
Soit, un résultat cumulé en investissement de.....	23 656,76 €
Reste à réaliser dépense 2021.....	35 250,00 €
Résultat de clôture.....	- 11 593,24 €

Monsieur le Maire étant sorti de la pièce et sous la présidence de Madame GILNICKI Anne, première élue dans l'ordre du tableau, présente les résultats du compte administratif 2021,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE et ADOPTE le compte administratif communal 2021.

2022-10 : Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021	29 504,62 €
Excédant reporté 2020	141357,72 €
Résultat global de clôture	170 862,34€

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2021	1 417,36€
Excédant reporté 2020	22 239,14€
Reste à réaliser 2021	35 250,00 €
Résultat global de clôture	- 11 593,24 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

DECIDE d'affecter au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Report en investissement au R001	23 656,76 €
Report en fonctionnement au R002	159 269,10 €
Investissement au 1068	11 593,24 €

2022-11: Vote des taux des taxes foncier bâti et non bâti

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition;

Vu le projet de budget primitif 2022, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 61 770€

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes, foncier bâti et foncier non bâti par rapport à 2021. A savoir :

- Foncier bâti = 31,93 %
- Foncier non-bâti = 35,42 %

Le produit fiscal pour la commune sera de 58 000 €,
Le Conseil Municipal,

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

2022-12: Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2022 aux associations et autres organismes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Ligue conte le Cancer	30.00 €
Les Amis du Patrimoine	50.00 €
Les Jeunes Sapeurs Pompiers	50.00 €
FNACA	20.00 €
La Rumontoise	500.00 €
Coopérative scolaire d'Amponville	55.00 €
Coopérative scolaire de Fromont	55.00 €
Coopérative scolaire de Guercheville	55.00 €
Coopérative scolaire de Larchant	55.00 €
Coopérative scolaire de Rumont	190.00 €
Entente sportive de la Forêt	100.00 €
Roller skate	20.00 €
Association sportive du collège Blanche de Castille	70.00€
Total compte 6574	1250.00€

2022-13: Vote des provisions des créances douteuses 2022

VU la demande de la direction de finances public, il est demandé depuis 2021 de prévoir au budget prévisionnel une provision comptable pour couvrir la dépréciation associée aux créances douteuses.

VU la proposition du percepteur de la collectivité, à savoir un taux de 15% soit une somme de 277 € sur le compte 6817, correspondant à une créance de 1843 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'appliquer un taux de 15% pour créances douteuses, soit une provision de 277 € pour l'année 2022.

2022-14: Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

Total	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	293 983,10 €	293 983,10 €	133 650,00 €	133 650,00 €

Informations et questions diverses

Élections Présidentielles :

Monsieur le Maire demande aux élus de se positionner sur les créneaux pour la tenue du bureau de vote du 10 et 24 avril 2022. Le bureau de vote de la commune sera ouvert de 8h00 à 19h00 comme prescrit sur la circulaire de la Préfecture.

Corbeilles tri-sélectifs, place du Château :

La mise en place des corbeilles de tri sélectif a été effectuée le 14 mars 2022 par l'agent technique de la commune. Une communication aura lieu à ce sujet sur le site internet de la commune,

Fonctionnement Mairie :

Il est envisagé de mettre en place une permanence des élus le jeudi après-midi si cela correspond à un besoin exprimé par les administrés. La secrétaire de Mairie, Mme Séverine CARDETA sera consultée à ce sujet.

Date de commission :

Une commission « fête et cérémonies » se teindra en début avril.

Le prochain conseil se réunira le 28 avril 2022.

La séance est levée à 21 h 47

A Rumont, le 24 mars 2022.

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire